



Pièces à fournir – Formation SSIAP 2

Chef d'Équipe de Sécurité Incendie

Afin de valider votre inscription à la formation **SSIAP 2 – Chef d'Équipe de Sécurité Incendie**, merci de transmettre les documents suivants.

Documents administratifs

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité ou titre de séjour)
- Deux photos d'identité récentes au format réglementaire
- Copie de la carte Vitale
- Justificatif de domicile récent
- Certificat médical d'aptitude signé avant le début de la formation

Documents professionnels obligatoires

- Copie du **diplôme SSIAP 1**
- Attestation **recyclage SSIAP 1** ou remise à niveau **SSIAP 1** valide
- Attestation d'employeur justifiant **1607 heures d'activité minimum en tant qu'agent de sécurité incendie sur les 24 derniers mois**

Certificat de secourisme

- Copie du certificat **SST (Sauveteur Secouriste du Travail)** en cours de validité

Modalités de paiement

Le règlement de la formation peut être effectué par :

- Espèces
- Chèque
- Carte bancaire
- Virement bancaire
- Paiement en plusieurs fois possible (jusqu'à 3 chèques)

Informations complémentaires

Les documents doivent être transmis au centre de formation avant le début de la session afin de valider définitivement votre inscription.